



Séance publique du Conseil municipal du 14 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars, à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Robert CLERC, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 25

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation du Conseil municipal : 8 mars 2014

Présents : Tous les conseillers, sauf Stéphane CHAMPIER – Christelle COUDURIER (procuration à Josette MANDRAY) – Marie-Hélène COUTAZ (procuration à Gérard GARIN) – Adrienne FALLOURD – Christelle FLORICIC (procuration à Hervé DELOCHE) – Laurent PISTEUR – Jean Michel RIBOUD – Louis RIGAUD (procuration à Charles COUTY) – Pascal VERGER (procuration à Didier FRANÇOIS) – Denis VIEZ (procuration à Colette PIGNIER).

Secrétaire de séance : Madame Michèle JUMEL

Date d'affichage : 21 mars 2014

Délibération n° 22 - 2014

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 février 2014

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU le procès-verbal du Conseil municipal 21 février 2014,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 21 février 2014.

Délibération n° 23 - 2014

Budget primitif – Budget EAU

Monsieur Guy FALQUET, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2014 – Budget EAU – qui s'équilibre comme suit :

Exploitation

Dépenses : 454 908,67 €

Recettes : 454 908,67 €

Dont résultat reporté au compte 002 : 32 308,67 €

Le virement à la section d'investissement s'élève à 41 000 €.

Investissement

Dépenses : 948 249,31 €

Recettes : 948 249,31 €

Dont excédent N – 1 au 001

87 249,31 €.

Et affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2013 (au 1068)

20 000,00 €.

Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à l'unanimité,
VU l'article L 2221-11 du code général des collectivités territoriales,
• **APPROUVE** le Budget Primitif 2014 – Budget Eau.

Délibération n° 24 - 2014
Budget primitif 2014 – Budget principal

Monsieur Guy FALQUET, Adjoint délégué aux finances, présente le budget primitif 2014 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	: 3 898 784,50 €	
Recettes	: 3 898 784,50 €	

dont 154 466,50 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le virement à la section d'investissement s'élève à 413 060 €.

Investissement

Dépenses	: 3 212 460,70 €	
dont restes à réaliser N -1 :		1 492 661,00 €
Recettes	: 3 212 460,70 €	
Dont :		
- restes à réaliser N -1	:	1 198 000,00 €
- excédent de fonctionnement N -1 (1068)		500 000,00 €
- solde d'exécution positif reporté		119 413,70 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VU les articles L 2311-1 – L 2122-21 et L 2312-2 du code général des collectivités territoriales,
CONSIDERANT que ce budget tient compte des priorités et orientations du D.O.B,
• **APPROUVE** le budget primitif 2014 tel que résumé ci-dessus.

Délibération n° 25 - 2014
Renouvellement bail du presbytère

Monsieur le Maire expose :

Le précédent bail conclu pour 3 ans entre la Commune, propriétaire, et l'association diocésaine de Chambéry a expiré le 1^{er} janvier 2014.

Ce bail concernait un tènement immobilier à usage de presbytère comprenant :

- au rez-de-chaussée : 3 salles de réunion,
- à l'étage : un appartement à usage d'habitation et un bureau,
- un garage abritant une chaufferie,
- une cour attenante,

le tout figurant au cadastre sous le N° D 215 pour une superficie de 867 m².

Le loyer annuel s'élevait en 2011 à 474,22€

Des rencontres ont très récemment eu lieu entre la commune et le diocèse afin d'évoquer l'occupation du presbytère, le devenir de ce bâtiment, de son occupation et des travaux nécessaires à effectuer.

Les deux parties se sont accordées au cours du dernier échange sur la nécessité de missionner un architecte qui pourra émettre des propositions chiffrées sur les évolutions possibles du bâtiment, et sur un éventuel partage des locaux.

Il est donc nécessaire de reconduire le bail pour une durée de 2 ans afin de prendre le temps de travailler sur ce dossier dans est esprit de concertation entre le Conseil Municipal et le Diocèse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

- **AUTORISE** le renouvellement de ce bail aux conditions ci-après :
 - durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date d'expiration.
 - montant du loyer annuel : 474,22 €, révisable chaque année.

Il est précisé que l'association diocésaine ne pourra sous-louer cette propriété qu'au prêtre de la paroisse ou à d'autres personnes relevant du diocèse qui seraient appelées à le remplacer. Cette dernière forme de sous-location devra préalablement être soumise à l'accord du conseil municipal.

- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire, à effet de signer au nom de la Commune le bail à l'Association diocésaine du diocèse de Chambéry.

Délibération n° 26 - 2014
Autorisation donnée au Maire à signer des conventions
(délibérations n° 119-2009 et n° 121-2009 – Cm du 11.12.2009)

Conventions de stage

Etablissements	Nom du stagiaire	Dates de stage	Lieu du stage
Lycée St Michel 4 rue Jules Vallès 42030 ST ETIENNE	PLAY Marie Caroline	Du 16.12.2013 Au 20.12.2013	Mairie Service urbanisme
CFPPA Domaine Reinach 73290 LA MOTTE SERVOLEX	CARDINAL Raphaëlle	Du 03.03.2014 Au 28.03.2014	Service espaces verts
CNED 100 rue Hénon 69316 LYON Cedex	CHARRET Evelyne	Du 10/02/2014 Au 28/02/2014	Ecole maternelle
Lycée Louis Armand 321 rue du Grand Champ 73020 CHAMBERY	TONA Pauline	Du 17/03/2014 Au 11/04/2014	Ecole maternelle
Lycée Louis Armand 321 rue du Grand Champ 73020 CHAMBERY	BASSO Jennifer	Du 31/03/2014 Au 26/04/2014	Ecole maternelle

Convention de mise à disposition des locaux

Convention quadripartite d'utilisation des locaux scolaires	- Robert Clerc, Maire, - Hervé Gaymard, Conseil général - Pascale IUNG, principale du Collège - Auguste PICOLLET, Président du Centre de Gestion	Organisation de concours et examens professionnels Le 15 janvier 2014 Au Collège de Grésy Concours adjoint technique 1 ^{ère} classe
Convention quadripartite d'utilisation des locaux scolaires	- Robert Clerc, Maire, - Hervé Gaymard, Conseil général - Pascale IUNG, principale du Collège - Auguste PICOLLET, Président du Centre de Gestion	Organisation de concours et examens professionnels Le 15 janvier 2014 Au Collège de Grésy Examen adjoint technbique 1 ^{ère} classe

PROCES-VERBAL AFFICHE LE 21 MARS 2014